

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 09-422-1932 concernant les taux et le mode de calcul des indemnités susceptibles d'être allouées au personnel du ministère des colonies se déplaçant à l'étranger.

n° 09-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 janvier 1932

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique dn 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de jubhestide des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 3 décembre 1931 concernant les taux et le mode de cäleul des indemnités susceptibles d'être allouées au personnel du ministère des colonies se déplaçant à l'étranger,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis ke décret du 3 décembre 1931 susvisé, concernant les taux et le mode de calcul des indemnités susceptibles d'être allouées au personnel du ministère des colonies se déplaçant à l'étranger. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.